



# Châtaignier



**N°09**  
**19/08/2021**



### Animateur filière

Magalie LEON-CHAPOUX  
Union Interprofessionnelle  
Châtaigne Sud-Ouest  
[cmagalie@hotmail.com](mailto:cmagalie@hotmail.com)

### Directeur de publication

Luc SERVANT  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Grand Sud-Ouest  
Châtaignier N°X  
du JJ/MM/2021 »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

- **Grossissement des fruits sur l'ensemble du Bassin Sud-Ouest.**
- **Tordeuse de la châtaigne** : fin du vol.
- **Carpocapse de la châtaigne** : Intensification du vol. Risque élevé des pontes cette fin de semaine.



**Papillons de carpocapses capturés dans  
les pièges à phéromones du réseau Sud-Ouest  
16/08/2021**

(Crédit photos : M. LEON-CHAPOUX, Chloris Arbo)

- **Etat végétatif : Grossissement des fruits**

**Stade végétatif :**

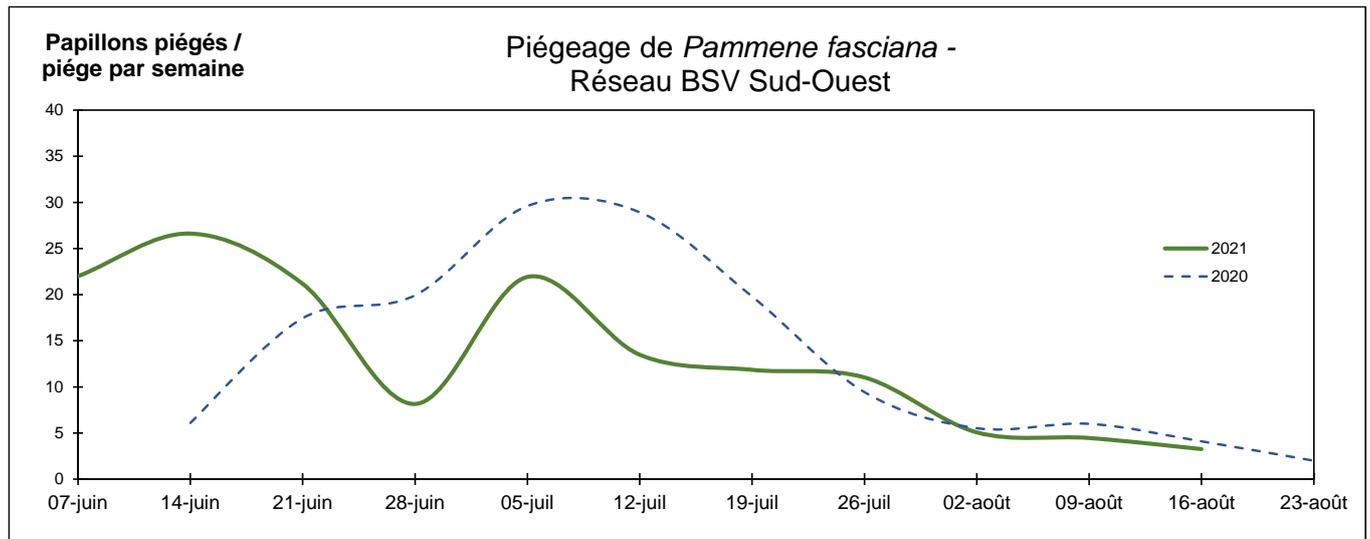
Grossissement des bogues et des châtaignes.

- **Tordeuse de la châtaigne (*Pammene fasciana*)**

**Suivi du vol en 2021 :**

Un réseau de pièges à phéromones est installé sur les départements du Lot, de la Dordogne, de la Charente, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Les pièges sont répartis sur une vingtaine de sites.



Diminution progressive et lente de la courbe de vol du papillon. Dans quelques vergers les captures sont encore significatives.

**Rappel de la biologie du papillon :** [Voir BSV précédent n°3](#)

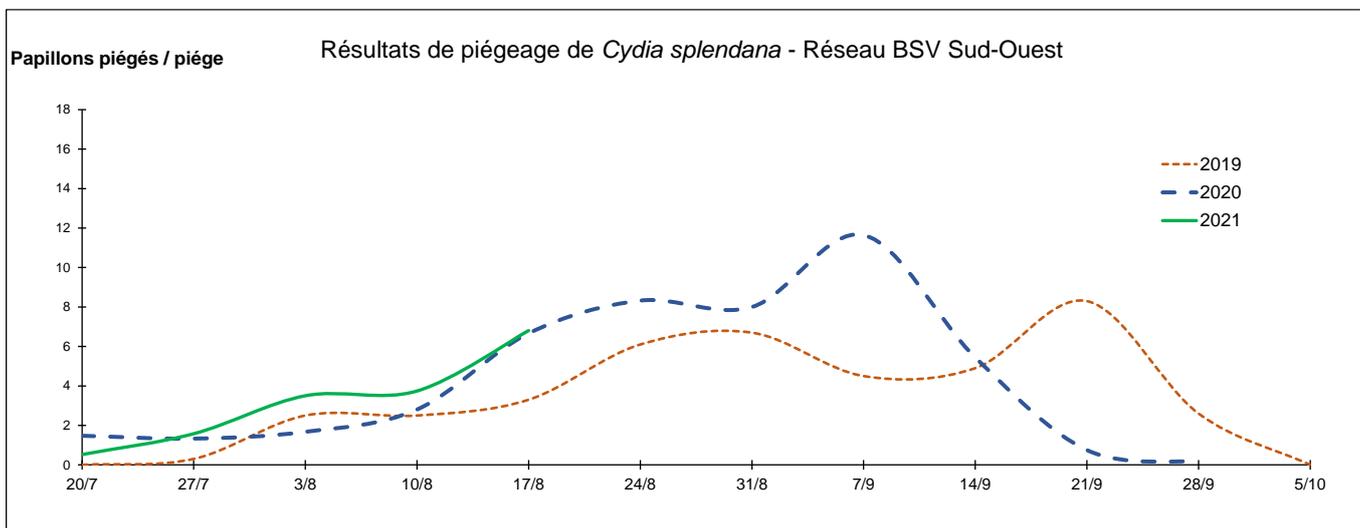
**Evaluation du risque :**

Les larves sont entrées dans les bogues et se nourrissent des bogues. Le risque de ponte et d'émergence des larves est faible.

- **Carpocapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)**

**Observations du réseau :**

Les prises de papillons dans les pièges augmentent progressivement.



**Rappel de la biologie du papillon :** [Voir BSV précédent n°5](#)

**La ponte débute 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles. L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement.

**Evaluation du risque :** Les pontes s'intensifient. Début du risque élevé cette fin de semaine.

- Les auxiliaires présents dans le verger**



**Sauterelle**

(Crédit photos : M. LEON-CHAPOUX, Chloris Arbo)



**Œuf de chrysope**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :**

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon N-A, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, SCA SOCAVE, Fruits rouges du Périgord, Périgourdine, LIMDOR, Invenio, Valcausse, Chloris Arbo et les agriculteurs observateurs

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*